

Pam

Un service
île de France
mobilités

Newsletter #7

Septembre 2024



Le service Pam 93 devient le service Pam francilien

À partir du 25 novembre 2024, le service Pam 93 intègre le service Pam francilien. Le service est géré à l'échelle de la Région par Île-de-France Mobilités.

Qu'est-ce que cela change au quotidien pour moi ?



Déplacements

Vous pourrez vous déplacer plus facilement entre la Seine-Saint-Denis et le reste de l'Île-de-France.



Centre de services unique

Un centre de services unique est joignable aux coordonnées mentionnées au verso. Une nouvelle application mobile et une agence commerciale (Paris 12e) sont mises à votre disposition.



Réservations

Vous pourrez réserver vos trajets occasionnels au plus tôt 30 jours avant le transport et au plus tard avant 12h00 la veille du transport.

Pour vos trajets réguliers, la réservation est possible au plus tôt 90 jours à l'avance et au plus tard 7 jours avant le premier transport.



Modes de paiement

Votre compte mobilité du Pam 93 ne sera plus utilisable.

Un nouveau compte mobilité vous permettra de payer vos trajets occasionnels en prépaiement.

Au moment de votre inscription au service Pam francilien, vous choisissez votre mode de paiement privilégié : prélèvement automatique, par facture ou par compte mobilité.

Que dois-je faire pour bénéficier du nouveau service Pam ?

- Si vous avez fait des réservations dans les 18 derniers mois sur Pam 93 (soit depuis mai 2023) : vous serez recontacté par le centre de services Pam francilien par mail, par téléphone ou par courrier avant le 25 novembre.
- Si vous n'avez pas fait de réservation au cours des 18 derniers mois : vous pouvez contacter le centre de services au 0 800 00 18 18 pour vous inscrire au nouveau service Pam francilien.

Les étapes à suivre pour vous inscrire au service Pam francilien

AUJOURD'HUI

Vous êtes contacté(e) soit par téléphone, par courrier ou par mail

OCTOBRE 2024

Vous complétez le dossier d'inscription signé avec les pièces justificatives

Vous recevez votre confirmation d'inscription dans les 7 jours

25 OCTOBRE 2024

À partir de cette date, vous pouvez réserver vos transports pour le 25 novembre

25 NOVEMBRE 2024

À partir de cette date, vous êtes transporté(e) par le service Pam francilien

L'application Pam IDFM et votre espace en ligne Pam francilien

Vous devez créer un compte Île-de-France Mobilités Connect pour pouvoir accéder à l'application Pam IDFM ou à votre espace « Mon compte » sur le site du service Pam francilien pour :

- Réserver, annuler et modifier un trajet,
- Consulter et recharger votre compte mobilité,
- Retrouver le détail de vos trajets,
- Suivre en temps réel le trajet de votre course et du véhicule.

Téléchargez l'application Pam IDFM en scannant ce code QR :



Un tutoriel est accessible sur le site internet Pam francilien dans la rubrique "réserver et payer" puis "qu'est ce que le compte mobilité".

Nouveaux moyens de contacts

Sur internet : pam.iledefrance-mobilites.fr rubrique « Nous contacter »

Par mail : transfert@pam.iledefrance-mobilites.fr

Par téléphone : 0 800 00 18 18
service et appel gratuits
de 7h à 20h tous les jours

En agence située au 24 allée Vivaldi 75012 Paris
ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 15h à 17h (hors jours fériés)



Pam 93 réalisera vos transports jusqu'au 24 novembre 2024. Pour une question relative à ces transports, contactez vos interlocuteurs habituels.

Le Pam est co-financé par :



et par :



Yvelines
Le Département



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

